



Dispositif d'aide à l'acquisition De composteurs en pied d'immeuble



Les déchets végétaux et les déchets de cuisine représentent près d'un tiers du contenu de nos poubelles alors qu'ils peuvent être valorisés par compostage.

C'est la raison pour laquelle la Communauté de la Riviera Française propose un nouveau dispositif de prévention des biodéchets : **l'aide à l'acquisition de composteurs en pied d'immeuble** (délibération n°261/2022).

Pour bénéficier de l'aide, vous devez :

- ✓ Être un syndic gérant une copropriété de 20 foyers maximum avec espaces verts
- ✓ L'immeuble doit être situé sur le territoire de la Communauté de la Riviera Française
- ✓ Compléter, dater et signer le formulaire joint.
- ✓ Joindre les pièces justificatives suivantes :

L'attestation de gérance du syndic informant le nombre de logements de l'immeuble,
L'engagement d'au moins 2 référents du site de compostage,
L'engagement de participation au compostage d'au moins 3 foyers,
La photocopie de la facture d'achat au nom et à l'adresse du demandeur (les tickets
de caisse ne sont pas acceptés) datant de moins de 6 mois,
Le numéro SIRET,
Un relevé d'identité bancaire au nom et à l'adresse du demandeur (syndic).

✓ Retourner votre demande (formulaire + pièces justificatives) à l'adresse postale :

Communauté de la Riviera Française Prévention des Déchets végétaux 16 rue Villarey 06500 MENTON

Ou par courriel à l'adresse environnement@carf.fr

A noter:

- * L'aide à l'acquisition de composteur(s) est accordée une seule fois par copropriété : son montant est équivalent à 50% du coût d'achat plafonné à 85 €.
- * Fourniture des supports de communication et accompagnement possible par le guidecomposteur pour toutes les copropriétés.
- * Pour plus d'information : Mélanie TRAUTSCH biodechets@carf.fr 04 92 41 26 59



Demande d'aide à l'acquisition de composteurs en pied d'immeuble

Coordonnées du demandeur (représentant du syndic ou gestionnaire) : Nom et prénom :	
l° de téléphone :	
Courriel:	
Dénomination de la résidence :	
lombre de logements :	
dresse de la résidence :	
Pièces à joindre à ce formulaire de demande :	
 □ L'attestation de gérance du syndic informant le nombre de logements de l'immeuble, □ L'engagement d'au moins 2 référents du site de compostage, □ L'engagement de participation au compostage d'au moins 3 foyers, □ La photocopie de la facture d'achat au nom et à l'adresse du demandeur (les tickets de caisse ne sont pas acceptés) datant de moins de 6 mois. □ Le numéro SIRET, □ Un relevé d'identité bancaire au nom et à l'adresse du demandeur (syndic ou gestionnaire). 	
Date :	

Signature du demandeur :

